

du Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara, le Canada et les Etats-Unis doivent demander à la Commission mixte internationale de présenter des recommandations sur la nature et les plans de tous travaux de réfection nécessaires pour embellir les chutes Niagara en régularisant le débit de manière à ce que l'eau y tombe en nappe ininterrompue. Immédiatement après la ratification du Traité, en octobre, la Commission a été saisie de cette question par les deux Gouvernements.

En septembre, la Commission avait été saisie de même par les deux Gouvernements d'un renvoi aux termes duquel elle devait effectuer les études nécessaires pour s'assurer si les eaux du Saint-Jean, en amont de Grand-Falls, pourraient être mieux conservées et régularisées.

La Commission a approuvé une demande privée en 1950, après avoir tenu des audiences publiques à Bonner's Ferry (Idaho) et à Creston (Colombie-Britannique). En 1949, à la demande de la Creston Reclamation Company, la Commission avait autorisé cette société à assécher 3,200 acres d'un terrain inondé désigné sous le nom de lac Duck, près de Sirdar (Colombie-Britannique). La demande approuvée priait la Commission d'autoriser des travaux visant à assécher les 3,200 acres du lac Duck et à contenir l'eau dans le reste du lac pour la chasse et la pêche ainsi que pour servir de réserve en hiver.

Conventions de Genève

Le 8 décembre 1949, le Canada a signé les quatre Conventions de Genève relatives à la protection des victimes de la guerre, qui avaient été établies à la Conférence diplomatique de Genève, le 12 août 1949. Depuis lors, le Comité interministériel de révision des Conventions de Genève, présidé par un représentant du Ministère, étudie ces conventions en vue de leur ratification par le Canada. La question se trouve compliquée du fait que, sur les 61 pays signataires, 22 ont formulé en signant des réserves ayant pour effet de restreindre l'application des conventions en ce qui les concerne. Le Canada, les Etats-Unis et la majorité des pays du Commonwealth ont eux-mêmes formulé quelques réserves assez anodines. Les Gouvernements de l'Union soviétique et de tous ses satellites, sauf un, ont fait, sur la mise en œuvre des conventions, des réserves qu'il y a lieu de considérer comme importantes. Il faut également tenir compte de celles qu'ont tenu à exprimer certains pays d'Europe occupés pendant la guerre. Le Comité interministériel a examiné les nombreuses réserves ainsi formulées afin de déterminer les moyens par lesquels le Canada, devra, en ratifiant les Conventions, en assurer l'application la plus efficace dans le monde entier.

Brevets

Les mesures prises en vue de l'application réciproque des règlements concernant le régime de priorités à accorder aux demandes de brevets